CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E342** **VALABLE JUSQU'AU** **18/03/2027**

ÉDITÉ LE 25/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1990

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/04/1990

Capital : 15 244

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC METZ TI 90B255

Siret : 353 461 262 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9443 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 2824807604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 2824807604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS ROGER BARBIER ET FILS

1 ALLEE DES TISSERANDS
57535 MARANGE-SILVANGE

Téléphone : 03 87 80 54 33 **Fax :** 03 87 51 94 92

Portable : 07 71 60 20 79

Responsabilité légale :
BARBIER THIERRY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Site Internet :

E-mail : ent@barbierchauffage.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 581 525 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel		05/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/02/2026 09:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.